

Projet local d'urbanisme intercommunal, mode d'emploi

Le PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, est un document de planification urbaine obligatoire qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols au sein d'un territoire. Il est porté par l'EPT Paris Terres d'Envol et a été travaillé en concertation avec les villes afin de s'articuler au mieux avec les projets urbains communaux.

Un PLUi articulé avec le projet de Ville de Sevrans

Pour Sevrans, le PLUi a permis de revendiquer des principes d'urbanisme forts visant à maîtriser le développement de la Ville selon 4 axes :

- Renforcer le patrimoine naturel, environnemental, paysager et agricole de la Ville.
Augmentation de la surface classée en zone naturelle (terrains de la Marine, terrains Kennedy, Plaine Montceuleux), soit 13 hectares supplémentaires.
- Préserver le tissu pavillonnaire qui fait partie de l'identité urbaine historique de Sevrans
Limitation des emprises au sol et des hauteurs pour les projets de construction, renforcement des espaces de pleine terre.
- Réaliser les grands projets porteurs de la revitalisation urbaine et économique de Sevrans
Aménagement et rénovation urbaine des quartiers du nord de la Ville (Beaudottes, Mandela-Gare, Terre d'eaux), du centre-ville et des entrées de ville.
- Affirmer le service public et renforcer les équipements publics
Préserver du foncier pour développer des projets d'équipements (groupe scolaire à la place du Carrefour Market Westinghouse, pôle solidarité allée Richelieu, ateliers Constantin avec vocation à définir)

Le calendrier

- Démarrage du travail sur le PLUi en 2020
- PLUi arrêté en conseil de territoire le 26 juin 2024
- PLUi voté en conseil municipal le 24 septembre 2024
- Enquête publique du 25 novembre au 26 décembre 2024
- Approbation et entrée en vigueur au printemps 2025

Plus d'infos : <https://www.paristerresdenvol.fr/plui>

Consulter le site du PLUi de l'EPT Terres d'envol

<https://www.paristerresdenvol.fr/plui>

rgba(255,255,255,1)

Consulter les documents réglementaires concernant l'enquête publique

[Arrêté enquête publique](#) (.pdf - 557.57 Ko)

[Avis enquête publique](#) (.pdf - 620.41 Ko)

Publié le 01 octobre 2024